



Charte « Hospitalité Africaine »

Symboles : la Charte « Hospitalité Africaine » (C-HA !) se donne comme logo unealebasse pyrogravée, un savoir-faire africain ancestral et son contenu ; les deux symbolisent l'hospitalité en Afrique. C'est cela qu'on offre, en premier, pour accueillir l'étranger. A l'intérieur de laalebasse, de feuilles d'arbre vertes symboles de notre immense patrimoine naturel devant être valorisé et exploité de manière responsable et durable.

Références : La Charte s'approprie deux instruments importants sur le tourisme : le Code Mondial d'Éthique du Tourisme et la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable. Elle reprend, presque en totalité, certaines dispositions de ces deux instruments. D'ailleurs, la charte « hospitalité Africaine » devra toujours s'accompagner, pour qu'elle soit entière, de la Charte Africaine du Tourisme Durable « et Responsable, signée à Marrakech (Maroc), en novembre 2016. Une façon pour la charte « hospitalité africaine » de la faire connaître à tous les acteurs du tourisme africain. Le principe 7 de la présente charte tiendra compte, dans les évaluations, des principes de la Charte Africaine du Tourisme Durable et Responsable.

Principes : La Charte s'articulent autour de 7 principes.

Principe 1. Valoriser l'hospitalité africaine

Nous, en tant qu'acteurs professionnels du tourisme en Afrique, avons une culture de l'hospitalité reconnue ! L'hospitalité est notre identité; elle fait partie de nos valeurs ; l'hospitalité africaine est enthousiaste, généreuse et protectrice. Pour cela, dans le cadre de nos activités dans le tourisme, nous devons la valoriser et faire d'elle notre Marque.

Principe 2. Accueillir et informer

Nous avons en tant qu'acteurs professionnels du tourisme l'obligation de fournir aux touristes une information objective et sincère sur les lieux de destination, et sur les conditions de voyage, d'accueil et de séjour ; nous assurons la parfaite transparence des clauses des contrats proposés à nos clients, tant en ce qui concerne la nature, le prix et la qualité des prestations que nous nous engageons à fournir que les contreparties financières qui nous incombent en cas de rupture unilatérale de nos part desdits contrats. Pour mieux accueillir les touristes qui nous visitent, nous devons apprendre à mieux les connaître et à les respecter et à s'informer sur leurs modes de vie, leurs goûts et leurs attentes.

Principe 3. Sécuriser les touristes

Nous devons, si cela dépend de nous, nous préoccuper, en coopération avec les autorités publiques, de la sécurité, de la prévention des accidents, de la protection sanitaire et de l'hygiène alimentaire de ceux qui font appel à nos services. Pour ce faire, nous veillons à l'existence de systèmes d'assurance et d'assistance adaptés ; nous acceptons l'obligation de rendre des comptes, selon des modalités prévues par les réglementations nationales, et, le cas échéant, de verser une indemnisation équitable en cas de non respect de nos obligations contractuelles

Principe 4. Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Notre devoir en tant qu'acteurs professionnels du tourisme est de sauvegarder notre milieu naturel et notre culture. Nous avons un continent riche en patrimoine naturel et culturel, notre devoir est de le préserver et de le valoriser de manière qu'elle soit une richesse durable pour nos populations et propre à satisfaire équitablement les besoins et les aspirations des générations présentes et futures.

Principe 5. Promouvoir l'économie et l'emploi local

Nous, en tant qu'acteurs du tourisme, avons la conviction que le tourisme peut être une locomotive au développement économique et social de nos pays. Cette conviction donne tout le sens à notre engagement et investissement dans le secteur. Par conséquent, fort de cette conviction, nous devons nous engager dans chacune de nos actions, dans chaque offre que nous proposons de promouvoir et favoriser l'économie et l'emploi local en associant les populations locales aux activités touristiques et les faire participer équitablement aux bénéfices économiques, sociaux et culturels.

Principe 6. Lutter contre le tourisme sexuel

Nous, en tant qu'acteurs du tourisme, sommes conscients des risques du tourisme sur nos communautés, lorsqu'il est dévié de sa trajectoire et du ravage du tourisme sexuel dans plusieurs sociétés. Nous devons, à cet effet, nous engager à lutter contre cette forme du tourisme qui, d'ailleurs, porte une atteinte à notre propre image en tant qu'acteurs du tourisme.

Principe 7 : Évaluer notre offre touristique

Nous devons accepter, dans la mesure du possible et régulièrement, évaluer notre offre et nos prestations touristiques afin de continuer de proposer de services de qualité à nos clients. Ce qui suppose qu'accepter de nous remettre constamment en cause, d'innover si possible afin d'être à la hauteur des attentes de nos clients.